



Conférence de presse de Jean-Yves BONY et Vincent DESCOEUR, députés du Cantal

Vendredi 1^{er} juin 2018 à Aurillac

Le projet de loi alimentation voté à l'Assemblée nationale

Au terme de 8 jours et 8 nuits de séances en hémicycle, correspondant à plus de 77 heures de débats, qui ont donné lieu à l'examen de 2 310 amendements (dont 207 adoptés), l'Assemblée nationale a voté le 30 mai 2018 le projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ».

Les deux députés du Cantal se sont impliqués activement dans la discussion de ce texte, en amont de son examen, tant au sein de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire que de la Commission des affaires économiques saisies pour avis et au fond sur ce projet de loi. **Ils ont ensuite participé à la totalité des débats et votes en séance publique de l'Assemblée nationale pour y défendre plus d'une centaine d'amendements avec deux objectifs principaux :**

- Améliorer un projet de loi qui, tel qu'il était présenté par le gouvernement, ne tenait pas les promesses issues des états généraux de l'alimentation pour ce qui est de l'objectif annoncé d'assurer une meilleure répartition de la valeur au sein des filières et d'améliorer le revenu des agriculteurs ;
- Lutter contre les dispositions du texte et les nombreux amendements qui contribuaient à créer de nouvelles contraintes normatives et de nouvelles charges pour les agriculteurs en jetant souvent le discrédit sur l'agriculture et ses outils de transformation.

Les amendements qu'ils ont déposés ou cosignés ont permis d'améliorer le texte sur plusieurs points, mais ils considèrent au final que « ce projet de loi ne va pas assez loin pour obtenir un vrai rééquilibrage des relations commerciales et la revalorisation attendue du revenu des agriculteurs, en particulier des éleveurs. Il crée malgré tout de nouvelles charges et contraintes pour les agriculteurs comme pour les collectivités ou autres acteurs de la filière agro-alimentaire ».

Raisons pour lesquelles, même s'ils se réjouissent d'avoir réussi à faire amender le texte et d'avoir obtenu des avancées, en particulier au niveau du titre 1, les deux députés du Cantal ont choisi, comme la majorité des députés du groupe Les Républicains, de s'abstenir au moment du vote d'ensemble sur le projet de loi. Une abstention assortie de réserves et de vigilance.

Nouveaux équilibres dans les relations commerciales

Les amendements défendus par Jean-Yves Bony, Vincent Descoeur et les députés de leur groupe ont **permis de faire évoluer, contre l'avis du gouvernement, l'article 1 du projet de loi qui instaure de nouvelles règles dans les relations commerciales dans l'agro-alimentaire** : il ont ainsi obtenu des avancées pour renforcer le poids des producteurs dans la fixation du prix et faire en sorte d'inverser la mécanique de construction des prix alimentaires **pour construire ces prix sur la base des coûts de production des agriculteurs et d'indicateurs qui seraient incontestables**. Le principal amendement qui modifie le texte en profondeur prévoit « qu'à défaut d'indicateurs fournis par les interprofessions, l'Observatoire pour la formation des prix et des marges et France Agrimer devront en proposer » et que ces indices devront être publics.

Leurs amendements ont également permis de :

- Renforcer le rôle des interprofessions et des groupements de producteurs en faisant en sorte que les indicateurs validés par accord interprofessionnel aient valeur d'indicateurs de référence.
- D'alourdir les sanctions contre les groupes agro-alimentaires qui ne publient pas leurs comptes et contre les acheteurs qui ne respecteraient pas leurs obligations contractuelles vis-à-vis des agriculteurs.

Ils ont toutefois estimé que le texte **reste nettement insuffisant en ne prévoyant rien pour empêcher les regroupements des centrales d'achat dans la distribution** ni pour permettre au médiateur de saisir directement la justice en cas de conflit.

Le gouvernement et la majorité ont par ailleurs rejeté un amendement visant à rendre la contractualisation obligatoire dans la filière viande bovine. **Ils ont également rejeté un amendement présenté par Vincent Descoeur affichant le refus de la France d'importer des produits ne respectant pas les mêmes normes de production que les systèmes français** (OGM, antibiotiques activateurs de croissance, farines animales, traçabilité...) et qui visait notamment les négociations dans les accords internationaux (Mercosur, Ceta...) que Jean-Yves Bony a dénoncées à plusieurs reprises.

L'alimentation en restauration collective

Favorables au développement de l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective, les députés du Cantal ont toutefois émis des réserves sur le pourcentage de 50 % de produits bio ou intégrant la préservation environnementale dans la restauration collective, dont les cantines scolaires, au 1^{er} janvier 2022. Ils ont présenté des amendements (non adoptés) pour modifier la qualification des produits concernés **afin de favoriser l'utilisation de produits locaux** et éviter d'être contraint d'avoir recours à l'importation de produits bio pour atteindre le seuil de 20 %, considérant que ces produits importés ne satisfont pas aux mêmes obligations que les produits bio français. Le député Vincent Descoeur a quant à lui **défendu un amendement visant à mobiliser des financements destinés à accompagner les collectivités dans la montée en qualité des produits utilisés** en redoutant un nouveau transfert de charges vers les collectivités ou un surcoût pour les familles.

A l'occasion de l'examen de ce texte, ils sont intervenus pour défendre de la filière bovine et dénoncer les propos excessifs s'agissant de la consommation de la viande. De même, ils se sont opposés en vain à l'obligation faite aux restaurateurs de fournir des doggy-bags à leurs clients, jugeant qu'elle créait une nouvelle contrainte et de nouveaux coûts pour les restaurateurs et en s'inquiétant des questions sanitaires et du bénéfice environnemental.

Bien-être animal et environnement

Les députés du Cantal ont voté pour l'expérimentation, sur la base du volontariat, de la vidéo-surveillance dans les abattoirs ; pour l'interdiction de créer tout nouvel élevage de poules en cages dès la promulgation de la loi.

Concernant le glyphosate, ils ont voté contre les amendements qui nourrissaient un débat à l'intérieur de la majorité présidentielle, ayant obtenu du ministre de l'Agriculture la confirmation devant l'Assemblée du respect du délai de trois ans pour interdire ce produit.

Les députés du Cantal ont enfin présenté ou soutenu des amendements visant à renforcer l'étiquetage de certains aliments pour y faire figurer à partir de 2023 différentes mentions telles que « nourri aux OGM », le mode d'élevage, l'origine géographique ou la nature et le nombre de traitements par des produits phytosanitaires sur les fruits et légumes frais. Ainsi que l'extension du champ d'interdiction des néonicotinoïdes aux substances chimiques dont les modes d'action sont identiques. Ils ont d'autre part voté un amendement de la présidente de la Commission du développement durable visant à autoriser la vente de semences de variétés traditionnelles ou paysannes appartenant au domaine public à des utilisateurs non professionnels, jardiniers amateurs en particulier (amendement adopté contre l'avis du gouvernement).